

Profil de Thambwe Mwamba dans les médias : Décryptage pragmatico-textuel d'un article du journal *Le Soft International*

Vincent Lukunku Mulaba

Résumé

L'attaque de l'article donne le ton de la dimension d'une quête de sensation à effet pragmatique délibérément amplifié à travers de genres se mélangent en mésinformation, malinformation, désinformation. Le tout se décline en une avalanche de faits sans cohérence. L'article s'intitule « Thambwe Mwamba à l'origine de toutes les crises politiques récentes : Impossible de savoir comment il fonctionne ». L'essentiel se résume en ces quelques lignes : « Alexis Thambwe Mwamba, ATM pour les siens, n'ouvre jamais la bouche sans faire une bourde. Dans une vie passée, l'ancêtre du *Soft International* - *Le Soft* - écrit un jour, *in tempore no suspecto* - que « si le mot arrogance n'existait pas, il porterait certainement celui d'Alexis Thambwe Mwamba ». Il en résulte une sorte de délectation à affirmer cela et sur ce ton !

Mots-clés : Thambwe-Mwamba, crise politique, controverse, arrogance

Abstract

The news item heading gives the tone quest dimension of sensation to pragmatic effect deliberately amplified through genres mixed into misinformation, disinformation. All is declined to an avalanche of facts without coherence. The article is entitled: "Thambwe Mwamba at the origin of all recent politic crises: impossible to know how he behaves". The fundamental is summed up in some lines: "Alexis Thambwe Mwamba, ATM by his relatives, never open his mouth without making a blunder. In a past life, the ancestor of soft international -The soft- wrote one day, 'in tempore no suspecto' –that is " if the word arrogance did not exist, it would certainly carry that of Alexis Thambwe Mwamba". It results from a kind of delectation to assert that and at this tone.

Keywords: Thambwe Mwamba, politic crises, controversy, arrogance.

Éléments de contexte

Le journal *Le Soft International* n°1511 publie le mardi 15 décembre 2020 l'article intitulé « Thambwe Mwamba à l'origine de toutes les crises politiques récentes : L'homme qui n'ouvrirait jamais la bouche sans faire une bourde ». Le poids de la charge du journaliste à travers les quelques extraits ci-dessous donne la dimension d'un problème relevant à la fois de l'analyse discursive, de la pragmatique textuelle et de l'éthique/déontologie journalistique.

L'échantillon ci-après soulève sans ambiguïté le problème non seulement de principes d'éthique et de déontologie, mais surtout de genre confronté aux exigences de la pragmatique textuelle :

1. Comment être un homme public - politique en l'occurrence - et avoir l'injure, l'excès verbal aussi facile ? L'excès ?
2. Du temps des années RCD-Goma, c'est lui qui se vante d'avoir fait abattre le 12 octobre 1998 par un tir de missile sol-air un avion qui, assure-t-il, atterrissait avec, à son bord, « quarante soldats et des armes » ... destinés à détruire les rebelles. Dont lui. Il le dit sur Rfi, depuis Goma.
3. Depuis, l'ancien ambassadeur du Zaïre de Mobutu à Rome, en Italie, qui fut le redoutable patron des douanes et accises, pour le compte de Léon Kengo wa Dondo, laissé sur le carreau par ses amis de l'UDI,

4. L'homme qui fut en charge de la Diplomatie au RCD-Goma, se défend sur tous les théâtres et les tribunaux qui ne le lâchent pas...

Les faits-convictions d'un journaliste sur un citoyen

Force est de constater que tout propos et l'évocation de son seul nom titillent l'opinion, le journaliste se contentant du seul fait que c'est « Thambwe ». Ce choix rédactionnel impose une méthodologie énonçant des principes opposables à tous et interrogeant des approches scientifiques de ce que nous appelons « faits-convictions » endossés par un journaliste qui semble ne pas construire un cadre de lecture pragmatico-textuelle aisée.

Au premier contact avec le texte, il se dégage le sentiment que l'auteur est en relation lâche avec son texte ; car se positionnant rapporteur de récits d'événements non vécus. Il est donc impérieux pour le lecteur de s'imprégner de l'intégralité de l'article dont l'analyse du contenu fournira des éléments d'ordre opératoire de notre préoccupation. En effet, les faits incriminés à charge n'ont à décharge que leur propre récit à temporalité et spatialité étriquées. La superposition des faits ne traduit donc pas du tout la relation que l'auteur entretient et avec les faits et avec son texte et avec son potentiel public. En effet, ils s'inter changent ses avis et ses opinions personnels, le rapportage des commérages et des lieux communs, la construction de suppositions et de supputations attribuées délibérément à des tiers, des nondits disant tout dont voici l'intégralité du texte :

« Comment être un homme public - politique en l'occurrence - et avoir

*l'injure,
l'excès
verbal
aussi
facile
?
L'excès
?*

Du temps des années RCD-Goma, *c'est lui qui se vante* d'avoir fait abattre le 12 octobre 1998 par un tir de missile sol-air un avion qui, assure-t-il, atterrissait avec, à son bord, « quarante soldats et des armes »... destinés à détruire les rebelles, dont lui. Il le dit sur Rfi, depuis Goma.

La compagnie aérienne (?) parle d'un avion de transport de passagers touché à l'atterrissage à Kindu, la ville d'ATM, dans le Maniema. Bilan : trois membres d'équipage et trente-huit passagers, pour la plupart des femmes et des enfants, tués.

Depuis, l'ancien ambassadeur du Zaïre de Mobutu à Rome, en Italie, qui fut le *redoutable patron des douanes et accises, pour le compte* de Léon Kengo wa Dondo, laissé sur le carreau par ses amis de l'UDI, dirigea enfin un ministère - celui des Transports et Communications avant de porter la responsabilité du crash d'un Antonov An-32B - resté dans l'histoire comme la deuxième pire catastrophe aérienne du continent africain - qui fit le 8 janvier 1996, entre 225 et 348 morts et plus de 500 blessés (vendeurs, clients passagers) au décollage sur la place du Marché Type Ka, *l'homme qui fut en charge de la Diplomatie au RCD-Goma, se défend sur tous les théâtres et les tribunaux qui ne le lâchent pas...*

Ministre d'Etat en charge de la Justice au moment de la « passation civilisée du pouvoir », il fait, le 18 octobre 2017 à Kinshasa, un réquisitoire sans appel contre la justice et le magistrat congolais, déclarant, devant le Conseil supérieur de la magistrature, que « l'arrestation et la détention sont devenues un instrument d'intimidation et de terreur contre les inculpés pour les amener à libérer leurs

avoirs, avec à la clé le fameux principe et objectif de « 3V » : V comme « Villa », V comme « Véhicule » et V comme « Veste » que tous les magistrats cherchent à avoir par l'exercice d'une profession, qui jadis, fut un apostolat ». « Pour des peccadilles comme pour les faits purement civils, le ministère public est prêt à priver de liberté l'inculpé dans le seul but d'obtenir de celui-ci des sommes d'argent pour accorder la liberté provisoire. »

Fin septembre 2015, il fait incarcérer un avocat, Me Tshibangu Kalala à Makala qu'il juge *indélicat*. Le barreau menace de faire un sit-in devant le cabinet du ministre. Lui a tout pouvoir pour éteindre ces « impénitents ». Il ordonne à toute société d'Etat qui a signé un contrat de conseil avec un avocat congolais de le dénoncer. ATM met à genoux les avocats qui, pris de peur, décommandent la manifestation. *L'avocat incarcéré siégera plus tard à ses côtés comme ministre délégué auprès du Premier ministre Bruno Tshibala Nzenze.*

Au tour de la presse. Elle en reçoit pour son grade. Le 20 juillet 2018, lors d'un cadre de concertation avec la Commission électorale nationale, il traite les journalistes de « minables », de « misérables » et de « malheureux ». « Il suffit d'un 300 US\$ pour se payer quel titre on veut à la une d'un journal ». **A-t-il tort ? (C'est le journal qui s'interroge ou qui s'exclame).**

Ministre de la Justice, *quelle réforme a-t-il proposé ou propose-t-il ?*

Faut-il ne s'arrêter qu'en si bon chemin ? Furieuse, la presse congolaise le place sous embargo pendant six mois, le menaçant de poursuite judiciaire devant la Cour de cassation. *Sans tenir le pari. Lui, s'en amuse trop...*

Ministre des Affaires étrangères, il prend part en mai 2009 à une rencontre sous-régionale. Mais à Kinshasa, le Parlement bouge. Les Députés menacent... Prenant la parole, *il estime que les députés gagnent déjà trop - cent fois plus que les enseignants pour ce qu'ils sont - qu'ils devraient faire un peu plus attention dans leurs propos publics*. Il a droit, à son retour dans la Capitale, à une motion de défiance mais est sauvé par une voix - *une seule, miraculeusement - inventée* par le président de l'Assemblée nationale, le PPRD kabiliste Evariste Boshab Mabudj *qui a reçu ordre de le sauver*.

ATM n'a jamais quitté le pouvoir Kabila aucune fois depuis qu'il y est entré sous le Premier ministre PALU Adolphe Muzitu Fumundji même si des vidéos virales du Président père Kabila *le traitent nommément* comme membre d'« un conglomérat d'aventuriers ». S'il perd son poste au gouvernement dans la dynamique de cette motion de défiance et les bisbilles que lui fait subir à Kindu, son « ennemi devant l'Eternel » - *feu le sénateur Aubin Ngongo Luwowo - qui se vante d'avoir acquis radio et télé pour le combattre « jusqu'à ce que mort s'en suive - et qu'il trébuche aux élections de 2011, qu'importe !*

ATM a toujours la cote auprès du « Raïs », Joseph Kabila Kabange qui le rappelle en urgence alors que l'ancien ministre des Affaires étrangères séjournait à Bruxelles en route pour les Etats-Unis. Quand il revient dans la Capitale, c'est pour se voir offrir le portefeuille de souveraineté de la Justice, puis, plus tard, de ministre d'Etat au même ministère.

Kabila a-t-il besoin de se laisser entourer de grosses gueules pour le défendre ? Il y a nombre d'autres ministres devenus inamovibles. Le cas du ministre de la Défense Aimé Ngoy Mukena. *Après avoir fait une vidéo s'attribuant le rôle de « donneur de nationalité », il n'a plus jamais quitté un seul gouvernement. « C'est la grande faiblesse de Kabila. Il ne peut tenir face au chantage dont il est victime de la part de ceux qui disent être ses partisans. S'il ne donne pas un poste, il ne peut tenir*. Or, il en a désormais de moins en moins à distribuer... »

Il faut reconnaître à **ATM d'avoir la vérité facile**. S'il appelle tout le monde « *mon ami* », s'il vient à vous détester, il vous le dira cru. Voire, il vous le crachera. Si vous le prenez bien ou... mal, ça ne lui fera ni chaud ni froid !

Cet homme n'a jamais su comment et pourquoi présenter des excuses... Jusqu'au jour où, en mai 2020, au Sénat, il est dans les cordes, poussé par sa « collègue » Bijou Goya qui le stoppe net alors qu'il était bien engagé dans une avalanche d'insultes et de grossièretés... Si ATM s'est laissé arrêter, les dégâts - même collatéraux - sont incalculables. Pleurs et guerre totale à la Chambre haute.

La sénatrice avait initié une question orale adressée à son président de chambre en vue de savoir comment a-t-il pu engager des millions de US\$ pour réfectionner la grande salle de la plénière sans requérir l'autorisation légale de la plénière. Pour toute réponse, c'est des *secrets d'Alcôve* que sert, du

haut
de sa
chaire,
le
président
de la
Chambre
haute.

- Oui, elle m'a téléphoné plusieurs fois m'invitant chez elle pour manger et boire du Champagne et... candidate au poste de questeur, les responsables du FCC ont rejeté son nom, estimant qu'elle était trop légère pour avoir le profil de l'emploi... Mais elle me disait que c'était une opportunité pour qu'on se fasse du fric à deux. Mais, moi, du fric, j'en ai déjà assez pour moi-même et pour ma famille...

Rouvrir le Sénat suppose une séance d'échange des excuses. Mot qu'Alexis Thambwe Mwamba *n'a jamais prononcé et qu'il ne prononce pas*, se contentant de poser un bouquet de fleurs « à la collègue qui se serait sentie offensée ». Les associations féminines s'en mêlent et l'affaire doit être réglée devant les tribunaux. Mais quand le magistrat se saisit du dossier, la plénière dominée par les FCC met fin à la procédure, invoquant... la séparation des pouvoirs. D'ordre du chef de la plate-forme FCC, l'ex-président Kabila qui *n'a jamais cessé de voir en Alexis Thambwe Mwamba un « Géant » de la politique*, lui-même se vantant de *n'avoir jamais intégré l'ex-parti présidentiel PPRD*.

En avril 2019, il ouvre le feu qui conduit à la guerre actuelle entre le FCC et le CACH. A la base la crise sanitaire planétaire de COVID-19 et les mesures de confinement qu'annonce le Président de la République FélixAntoine Tshisekedi Tshilombo et l'état d'urgence décrété le 24 mars. Dans un régime semi-présidentiel ou semi-parlementaire, *l'état d'urgence répond à un protocole strict*. En scène le Parlement et la Cour constitutionnelle. *Accusé de souvent violer la Constitution*, le *Président de la République est soupçonné d'avoir outrepassé ses pouvoirs*. Et, à la clé, la menace de destitution via le Congrès. Tout cela déclaré en haute et intelligible voix sur une radio privée commerciale, Top Congo.

Parlant du Directeur de cabinet du Président de la République - très actif dans les travaux des 100 jours - Thambwe estime que « *cet homme qui n'est pas une entité constitutionnelle* » est « *l'équivalent de mon maître d'hôtel*

» ...

La perspective d'un congrès réveille l'UDPS et des proches du Président. Jean Marc Kabund-A-Kabund réclame le droit de réplique, dénonce une sortie injustifiée de 7 millions de \$US pour ce Congrès. Une motion est lancée contre lui.

Et le Président a.i de l'UDPS à qui une révision du règlement d'ordre intérieur avait retiré tous ses pouvoirs confiés à son second FCC, à qui on n'a jamais donné la possibilité de présider une plénière (si Mabunda est en mission, Kabund doit d'office aller en mission afin de laisser les plénières être présidées par le IIème Vice-président) se fait défenestrer. La chute jeudi 10 décembre de Mabunda et de tout son bureau est la revanche de Kabund q²ui met K.O tout le bureau Mabunda. La vengeance est un plat qui se déguste... surgelé ».

Aspects contributifs de la pragmatique textuelle à l'analyse del'article

Analyser le texte d'un discours, revient à rendre compte des phénomènes caractérisant la textualité. Cela permet de déceler l'intention communicative de l'auteur. Du point de vue des sciences du langage, deux incises à la fois théorique et opérationnelle méritent d'être énoncées sur les différentes nuances relatives à l'information et sur le concept cohérence textuelle. Comme dit ci-haut, l'article distille la mésinformation, la désinformation et la malinformation qui ont des fondements linguistiques. La *mésinformation*, c'est la diffusion non intentionnelle d'une fausse information. Toutefois, persister dans cette voie, conduit à la *désinformation* qui a pour objet la diffusion délibéré d'informations trompeuses. Cette dernière se mue à son tour en *malinformation* qui constitue la diffusion d'une vraie information réaménagée à des fins de nuire. D'où l'écriture en italique des certains mots ou parties de l'article qui établissent le statut de chacune des formes l'information ci-dessus.

En ce qui concerne la cohérence, la pragmatique textuelle énonce des principes de grande rigueur d'ordre organisationnel d'un texte. Pour Slakta : « *Un texte est uneséquence bien forméede phrases liées quiprogressent vers unefin* ». Le concept « fin » suggère la **visée** cohérente de l'ensemble (voir Roulet, E., *La description de l'organisation du discours*, Didier 1999, Paris).

Slaka (cité par Roulet 1999, p. 15) énumère ainsi les critères de textualité en termes de cohérence, cohésion, progression thématique et de séquentialité.

1.La cohérence

La notion de cohérence implique l'organisation logique de la pensée autour d'une intention globale. Rendant compte de l'organisation conceptuelle du texte, la cohérence se rapporte au niveau sémantique du discours. Elle est caractérisée par : l'*unité thématique*, la *non-contradiction*, la *relation*.

2.La cohésion

La cohésion désigne l'ensemble des moyens linguistiques qui assurent les liens intra et interphrastiques dans le texte. Elle se rapporte au niveau morphosyntaxique et est régie par de phénomènes de discours imposant une continuité sémantique et pragmatique entre les énoncés.

3.La séquentialité

Selon Adam, « *la séquence peut être définie comme une structure* », c'est-à-dire, « *un réseau relationnel hiérarchique* », « *une entité relativement autonome, dotée d'une organisation interne qui lui est propre et donc en relation de dépendance/indépendance avec l'ensemble plus vaste dont elle fait partie* ». Tandis qu'un texte « *est une structure hiérarchique complexe comprenant des*

séquences-elliptiques ou complètes de même type ou de types différents » Adam J-M : *Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Armand Colin 2005, Paris, p. 28).

Adam subdivise la séquentialité en six types de séquence à objectifs différents suivants :

- dialogal
e (objectif d'interaction) ;
- argumen
tative (objectif de convaincre à tout prix) ;
- narrative
(objectif de raconter) ;
- explicati
ve (objectif de faire comprendre) ; -
informat
ive (objectif de faire savoir) ; -
descripti
ve (objectif de présenter).

Du point de vue de la perspective pragmatique textuelle qui permet ainsi de déceler les profondes motivations de l'auteur d'un texte en le restituant dans son contexte, l'article ne satisfait aucun critère. Peut-être que le genre journalistique autorise cet exercice de pure exigence pragmaticotextuelle. A la limite, extrême alors, l'on peut évoquer la seule séquentialité narrative ou la simple envie de raconter une histoire. Cela relève alors de la narratologie.

Principes pragmatiques pour tracer le profil une personnalité politique

Le profil d'une personnalité ou d'une notoriété ne se trace pas à coups de crayon ou de pinceau. Il faut dresser un tableau de principes à ordonnancement épistémologique opératoire et vérifiable par triangulation.

Principes

Dans le domaine de la cognition, il est impérieux de fixer un cadre d'analyse qui rende opérationnel les concepts faisant l'objet d'une analyse de texte. La thèse de doctorat de Mathieu Crettenand (*Le rôle de la presse dans la construction de la paix. Le cas sur le conflit basque*, L'Harmattan Paris, 2018) constitue une source d'inspiration intéressante pour nous. En conflit permanent de divers ordres et formes, la RDC ne bénéficie malheureusement d'une contribution substantielle et spontanée des médias en ce qui concerne la construction de la paix. Bien au contraire, le pays assiste impuissant à l'émergence d'une presse plutôt engagée politiquement que citoyenne, attendant « le sponsoring d'Etat » pour mobiliser. D'où l'outrancier développement des « controverses » alimentées par des joutes journalistiques très étriquées, selon l'obédience politique ou les enjeux de repositionnement à la faveur d'une transhumance prévisible, annoncée ou avérée. Ce qui mène à dire que le profil d'une personnalité politique, ne peut se dessiner que sous un angle de cognition informationnelle.

Il convient de noter que le communicationnel déroule pour sa part des rigides contraintes circonscrivant le(s) champ(s) dans le(s)quel(s) cette personnalité évolue – à la limite cela peut concerner tout individu. Nous retenons, pour notre part, le cadre de Mathieu Crettenand du fait qu'il repose sur la communication politique traduisant en principes les champs :

- politique ;
- du discours politique ;
- du discours légitime ;

- de l'espace public politique ;
- de l'agir dans l'espace de la communication politique ;
- de la communication-spectacle ;
- de la communication et de la polémique.

Mais avant cela, une toute petite incursion dans la pensée de Galeno Eduardo (1989) permet d'avoir une idée la prémisse de ce qu'est Thambwe est aux médias par rapport à ces différents champs. De la nature humaine, Galeno retient que : « *Sur cette terre, la tête du dieu Eleggu a porté la mort sur la nuque et la vie sur le visage. Chaque promesse est une menace, chaque perte une trouvaille. Des peurs naissent de courages ; et des doutes les certitudes. Les rêves commencent une autre réalité possible et les délires une autre raison. Après tout, nous sommes ce que nous faisons pour changer ce que nous sommes. L'identité n'est pas une pièce de musée dans sa vitrine, mais la synthèse très étonnante de nos contradictions de chaque jour. C'est ma foi, ma foi fugace. La seule foi digne de confiance ; elle ressemble à cet animal bizarre qu'est l'homme, et à la folle aventure de vivre dans le monde* ».

Le fond de cette pensée conforte la nécessité de fixer des règles de jeu opposables à tous les cas d'étude en ce qui concerne la tentative de dresser le profil d'une personnalité politique. Il faut des principes intangibles, Aussi, l'analyse textuelle impose des principes qui se veulent pragmatiques car ramenant à la pensée de Galeno : « la mysticité de la nature humaine en termes d'identité. » Ce qui permettra de donner un contenu des concepts clés que les médias taxent d'« arrogance » et de « controverses », termes-clés en ce concerne la personne Thambwe-Mwamba.

Principe 1 : Champ politique

Pierre Bourdieu (voir « Champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 1981) construit de manière rigoureuse la réalité du « jeu politique » [cela en termes] d'espace social où les acteurs sociaux interagissent sur des sujets politiques. L'appartenance au champ politique se décide en fonction d'un processus de valorisation sociale de *compétences*. La « compétence politique » constitue la « véritable clé d'entrée » du champ politique » (Mathieu Crettenand (p.138). Faut-il encore, objectivement, dresser la grille d'évaluation d'une compétence au niveau politique sans intégrer un minimum de principes ci-dessous.

Principe 2 : Rôle des médias

Dans la société de l'information, les médias ont un rôle déterminant dans l'évaluation de la compétence des décideurs. Cela a pour effet de convertir ceux-ci en « gardiens » du champ politique et contribuent à sa transformation. La « raison », qui n'est surtout pas journalistique, serait un effet du pouvoir et une conséquence de la persuasion (Mc Gree Martin, 1983, 9, cité par Mathieu Crettennd, p.138).

En ne s'assumant pas comme branche moralisatrice de la société, les médias peuvent se soustraire à une sélection de traitement informationnel d'activités d'acteurs politiques. En effet, dans ce jeu politico-médiatique, *les acteurs du champ politique se doivent de réagir sur ce que les autres membres du champ disent ou ne disent pas* » (Mathieu Crettenand, p.139). Ce que les médias qualifient donc de « controverses » n'est d'autre qu'un appel (à la fois institutionnel et constitutionnel à un débat public sur de problèmes cruciaux qui se dressent au-devant du champ social. Le professionnel des médias n'est pas un censeur. Dans le jeu politique, il est un acteur de médiation sociale.

Principe 3 : Discours politique

L'homme politique a pour vocation de se prononcer sur chaque dossier de dissertation socio-politique relatif au bien-être physique, moral, psychologique, intellectuel, culturel, juridique, environnemental, religieux, éducationnel, sanitaire, communautaire, environnemental, etc. des citoyens. Cela sans compter des questions de sécurité et de positionnement de géopolitique. Aussi, il n'existe aucun critère objectif qui permette de déterminer si un discours politique est raisonnable ou fidèle aux valeurs de la communauté sauf approbation de l'auditoire qu'il vise à convaincre. Il s'agit des questions d'intérêt public dans une société qui relèvent du discours politique. C'est donc un discours qui témoigne de la préoccupation de l'homme par rapport à la gestion de la Cité.

Aussi, une définition qui semble opérationnelle en analyse du discours est-ce celle de Ghiglione, R. (1989, p.9 24. *Je vous ai compris ou l'analyse du discours politique*, Armand Colin 1989, Paris.). Ghiglione voit le discours politique comme un « discours d'influence produit dans un monde social », et dont le but est d'« agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser, le faire croire ». Pour lui cela signifie que le discours politique a, à la fois, pour cadre et objectif l'opportunité de confrontation et d'échange sur les relations citoyensEtat, forces politiques et forces sociales, Etat-forces politiques. Toutes les parties visent une redéfinition régulée de l'action socio-politique du pays.

S'il est difficile d'inventorier tous les traits caractéristiques du discours politique, l'on ne peut oublier les traits fondamentaux qui font de lui un discours particulier comme : i) la *théâtralité*, c'est-à-dire, davantage mise en scène où l'on se donne en spectacle ; ii) le *mythe*, c'est-à-dire, ne jurer que par le travestissement du réel et la projection d'un monde d'illusions.

Tout acteur politique s'y inscrit aisément de plein droit. Il lui appartient de s'y assumer tout aussi de plein droit.

Principe 4 : Discours légitime

Pour Mathieu Crettenand (p.142), dans un conflit politique, les individus « choisissent », parmi une sélection limitée, de « boîtes à outils » idéologiques. La compétence nécessaire pour parler la langue légitime dépend du patrimoine socio-politique traduit donc des distinctions sociales. Au sein d'une société, il y a donc des discours plus légitimes que d'autres. C'est-à-dire un discours autorisé dans certaines situations. Il est nécessaire d'avoir « accès aux instruments légitimes d'expression ». Le discours peut passer ainsi de la légitimation à la stigmatisation suivant les lieux d'énonciation. En violation des principes ci-dessus, l'article du Soft tente de délégitimer le discours politique de Thambwe.

Principe 5 : Espace public

Selon Habermas Jürgen, (Voir *L'espace public*, Paris, Payot, 2009), le principe d'espace public politique met au centre les discours des acteurs intervenant dans le champ politique. Il est utilisé pour décrire l'articulation de l'espace de la communication politique sur [toute crise ou controverse] (Mathieu Crettenand, p.146). Selon l'articulation de l'article du journal, Thambwe tente ou occupe abusivement l'espace public, cela même si son discours est tout de même légitime. Comme pour dire : « Tout le monde sauf lui » ! En frappant du sceau « *Illégitimité* » tout propos de Thambwe, le fait glisser voire basculer au titre d'intrus ou d'usurpateur politique à droit de revendiquer sa place dans ce même espace politique ...

Principe 6 : Agir dans l'espace de la communication politique¹

Au sens restreint, le discours dit politique devient la forme de discursivité par laquelle un locuteur, individuel ou collectif, poursuit l'obtention ou le maintien du pouvoir. Par cette définition, on tend à faire du discours politique un discours du pouvoir. Mais d'un point de vue plus large, le discours politique peut être approché tout simplement comme une parole publique sur la chose publique. Le mode de gestion des institutions publiques, les personnalités politiques, les différents pouvoirs de l'État, les questions d'intérêt public dans une société relève du discours politique, font l'objet de toute forme d'expression publique. C'est donc un discours qui témoigne de la préoccupation de l'homme par rapport à la gestion de la cité (Roulet, J-M, « De la conversation comme négociation », in *Le Français Aujourd'hui*, N° 71, 6-13.

Aussi, une définition qui me semble opérationnelle en analyse du discours est-ce celle de Ghiglione qui voit le discours politique comme un « discours d'influence produit dans un monde social », et dont le but est d' « agir sur l'autre pour le faire agir, le faire penser, le faire croire ».

Le discours politique apparaît alors comme un lieu de combat entre les citoyens et l'Etat, entre les forces politiques, entre l'Etat et les forces politiques. C'est par son biais que les citoyens tentent de définir et de redéfinir la situation sociale et politique. La communication politique se présente naturellement comme l'espace de « conflits » et de « polémique » parce que truffé de subjectivités. Elle peut être considérée comme une logique d'action influant sur la redéfinition de l'échange politique. (Mouchon Jean, « La communication présidentielle en quête de modèle », *Hermès*, CNRS, N° 1988, p.9).

Pour Wolton Dominique (*Il faut sauver la communication*, 2005, Flammarion, Paris, p.36), la communication politique gère l'alternance. Elle fait altérer un système d'ouverture aux problèmes nouveaux et un système de fermeture destinée à éviter que tout débat soit débat permanent sur la place publique : « Le double système d'ouverture et de fermeture de la communication ont trois fonctions ; i) identifier les problèmes nouveaux qui surgissent ; ii) faciliter leur intégration dans le débat politique en leur donnant un critère légitime ; iii) exclure les thèmes qui ne sont plus l'objet de conflits ou sur lesquels un consensus temporaire a été trouvé. (Mathieu Crettenand, p.146). C'est dire qu'il est abusif de parler de « controverses ». Il s'agit de bel et bien débattre des problèmes réels de sécurité sociale, militaire, politique, économique, culturelle, etc. c'est peut-être qu'ici le mot « controverse » s'entendent alors comme différentes opinions sur une question donnée touchant la gestion de la Cité. Dans ce cas, Thambwe, qui ne crée donc aucune controverse, ne peut que s'assumer avec ce loisir qui est accordé à tout acteur politique. C'est donc de plein droit que Thambwe saisisse toute opportunité d'agir dans l'espace de la communication politique. Pour ce faire, il ne faut pas être « une grosse gueule ».

Principe 7 : Communication spectacle

Pour une personnalité politique ou pour un mouvement social, parvenir à obtenir le soutien des journalistes à une cause qui constitue indiscutablement l'entrée principale dans l'arène de la communication politique. En effet, l'intérêt de journalistes pour un mouvement contribue grandement à la visibilité dans l'espace public. De ce processus d'intérêt/désintérêt, les journalistes politiques ont un rôle central puisque ceux-ci ont une relation de dépendance avec le champ journalistique. Leur présence permet de créer une symbolique qu'il ne pourrait pas avoir sans le traitement médiatique. (Mathieu Crettenand, p.148). Paradoxalement, dans le cas de Thambwe, ce sont les médias qui lui

¹ Voir Revue Langages : « Le discours politique », Didier/Larousse, N° 23, Paris, 1971

montent le spectacle en scrutant tout propos ou mouvement le concernant. L'opinion se convainc progressivement qu'il y a donc quelque chose à prendre chez cet individu. A la limite, bon nombre de ses propos sont inutilement amplifiés. Il est normal qu'il s'en accommode avec amusement car il n'est plus question pour lui d'être avare d'une publicité gratuitement lui offerte des jours voire des mois durant.

Principe 8 : Discours et polémique

D'un point de vue général, la polémique évoque l'idée de controverses entre interlocuteurs autour d'une question. Il s'agirait d'une mise en scène discursive où un locuteur donnant à sa parole une visée réfutative intense, met en cause son adversaire, autant comme personne que comme sujet défendant une position (Lukunku Vincent, « Cours d'analyse du langage », Kinshasa, IFASIC, 2021, p. 57). Nous reconnaissons qu'une telle approche de la polémique s'avère réductrice. En effet, en voyant la polémique uniquement dans les interventions passionnées et agressives, on se méprend sur ce qu'il y a de plus fondamental dans l'activité discursive : la dimension interactionnelle. Aussi est-il nécessaire de revisiter cette notion. Dans tous les cas, la polémique doit être envisagée comme fonction fondamentale de l'activité langagière. Qui dit discours dit nécessairement polémique, dit usage de la langue dans un contexte particulier. Le discours postule de facto un allocutaire par rapport auquel se situe l'instance d'énonciation (Lukunku, p. 57).

Ces principes justifient à suffisance les critères de textualité du point de vue pragmatique. La cohérence, la cohésion et la séquentialité constituent le contraire d'un répertoire ou d'une énumération de faits. Elles encadrent encore moins une mise en évidence de profession de foi. Elles sont essentiellement construction d'un discours mis en œuvre selon des principes clairs scientifiquement valides.

Les modalisateurs et la dimension appréciative comme stratégies discursives du journal

Dans les rendus journalistiques, les médias recourent à plusieurs stratégies dont les modalisateurs et les marques de tension. Dans le cadre du présent article, nous nous limitons aux modalisateurs (Lukunku, p. 29). Aussi, l'attitude de tout locuteur vis-à-vis du monde, de son discours ou de son allocutaire est indiquée par des termes ou des expressions. Parler ce n'est pas décrire le monde, mais plutôt l'évaluer, en le déconstruisant et en le reconstruisant. Par la reconstruction unilatérale dépréciative, le journal se positionne par rapport à son dire à travers la modalisation qui couvre plusieurs dimensions dont l'**appréciative**, qui est déjà chargée de beaucoup de subjectivité.

Tout au long de l'article, l'auteur, en qualité de libre énonciateur, exprime des jugements de valeur combinés à des états d'âme ses sentiments en termes de « véridique, c'est connu, il est comme ça, beau, malheureux, hélas, doucement, tout le sait et le dit, c'est connu, d'ailleurs, donc, appel suggestif à l'appréciation, etc. ». L'auteur de l'article s'abandonne dans un flot d'éléments de type appréciatif :

1. « Thambwe Mwamba à l'origine de toutes les crises politiques récentes » ;
2. « Impossible de savoir comment il fonctionne » ;
3. « Alexis Thambwe Mwamba, ATM pour les siens, n'ouvre jamais la bouche sans faire une bourde » ;
4. « Si le mot arrogance n'existait pas, il porterait certainement celui d'Alexis Thambwe Mwamba ».
5. « Comment être un homme public - politique en l'occurrence - et avoir l'injure, l'excès verbal aussi facile ? L'excès ? »

6. « L'ancien ambassadeur du Zaïre de Mobutu à Rome, en Italie, qui fut le redoutable patron des douanes et accises, **pour le compte de Léon Kengo wa Dondo**, laissé sur le carreau par ses amis de l'UDI »,.
7. « Ministère des Transports et Communications avant de porter la responsabilité du crash d'un Antonov An-32B, resté dans l'histoire comme la deuxième pire catastrophe aérienne du continent africain »
8. « Il se défend sur tous les théâtres et les tribunaux qui ne le lâchent pas... » ;
9. « Il met le feu aux poudres entre le FCC et le CACH » ;
10. « Il fait incarcérer un avocat, Me Tshibangu Kalala à Makala qu'il juge indélicat. Le barreau menace de faire un sit-in devant le cabinet du ministre ».
11. « Lui a tout pouvoir pour éteindre ces « impénitents ». »
12. « Il ordonne à toute société d'Etat qui a signé un contrat de conseil avec un avocat congolais de le dénoncer. ATM met à genoux les avocats qui, pris de peur, décommandent la manifestation » ;
13. « L'avocat incarcéré siégera plus tard à ses côtés comme ministre délégué auprès du Premier ministre Bruno Tshibala Nzenze » ;
14. « Il traite les journalistes de « minables », de « misérables » et de « malheureux ». « Il suffit d'un 300 US\$ pour se payer quel titre on veut à la une d'un journal. **A-t-il tort** »?
15. « Quelle réforme a-t-il proposé ou propose-t-il ? » ;
16. « ATM n'a jamais quitté le pouvoir Kabila aucune fois. »
17. « Cet homme n'a jamais su comment et pourquoi présenter des excuses. » ; ...
18. « Pour toute réponse, c'est des secrets d'Alcôve que sert, du haut de sa chaire, le président de la Chambre haute. - Mot [excuse] que Alexis Thambwe Mwamba n'a jamais prononcé et qu'il ne prononce pas » ;
19. « L'ex-président Kabila qui n'a jamais cessé de voir en Alexis Thambwe Mwamba un « Géant » de la politique, lui-même se vantant de n'avoir jamais intégré l'ex-parti présidentiel PPRD. »
20. « Le Président de la République est soupçonné d'avoir outrepassé ses pouvoirs. Et, à la clé, la menace de destitution via le Congrès. Tout cela déclaré en haute et intelligible voix sur une radio privée commerciale, **Source** : Top Congo » ;
21. « Parlant du Directeur de cabinet du Président de la République Thambwe estime que « cet homme qui n'est pas une entité constitutionnelle » est « l'équivalent de mon maître d'hôtel », etc.

Les énoncés ci-haut appellent quelques questionnements préalables auxquels le journaliste aurait préalablement trouvé des réponses avant publication : i) Qui était le propriétaire de l'Antonov ? ii) L'avion abattu par Thambwe était tout de même la propriété d'un tiers qui n'a jamais saisi les Cours et Tribunaux ; iii) Quels sont ces théâtres et tribunaux qui ne le lâchent pas ? iv) Avec quels verdicts prononcés ? v) Qu'elle a-t-elle été l'indélicatesse de Me Tshibangu Kalala ? vi) Quels sont les apports informationnels des allusions à Kengo, à Mobutu et à Kabila ? vii) Quels sont ces secrets d'Alcôve mis sur la place publique et en quels termes les secrets d'Alcôve ? viii) De quel Directeur de Cabinet s'agit-il ? ix) La révocation de 250 magistrats véreux ne constitue nullement, pour le journal, un haut fait de justice et d'éthique publique et de gouvernance ; x) Le fléau 3 V relève d'un exploit social et professionnel pour ne pas être dénoncé voire réprimé ? xi) La motion de censure avait échoué pour 5 voix ; xii) Le journal peut-il qualifier la nature de l'insulte infligée aux députés qui gagnent par mois 5 ans de salaire d'un instituteur du Nord-Kivu ?

L'exercice peut se prolonger au gré des dispositions pénales, de l'éthique et de déontologie.

Profil médiatique de Thambwe-Mwamba

L'opérationnalisation des principes sus-énoncés fournit des renseignements sur l'agir et le dire d'un homme qui gravite raisonnablement avec méthode les limites des principes régissant les différents champs en politique. Il est vrai que l'homme Thambwe ne badine pas avec les principes de franchise, de politesse, de courtoisie, de culture, de mérite et d'estime, d'équité et d'orthodoxie dans la gestion de la Cité (Thambwe-Mwamba

Alexis, *Du village à la ville, Mémoires*, MEO, 2021) Pour lui, là où siège l'Etat, il n'y a ni famille, ni amitié. L'achoppement avec les médias porte sur ces valeurs cardinales. Il se choisit ses amis et ses relations qu'il souhaite les plus durables possibles. Dans ses mémoires, il se dépeint comme individu non exceptionnel. L'article relève que son « incriminé » ne s'embarrasse d'appeler tout le monde « mon ami ». Cela sans distinction, sauf si vous n'émargez pas au registre de ceux qui ont décidé de quitter son entourage de manière volontaire en commettant un acte de « trahison ». Comme il aime le dire lui-même : « Je ne déteste point, mais j'ignore. Question de ne charger inutilement ma conscience ». Hors de ce cas extrême, il porte « la vie sur le visage » car il arbore toujours un large sourire. En ce qui concerne les promesses, il n'en fait point. C'est oui ou c'est non. Il n'y a pas de « on verra » parce qu'il se refuse des « doutes » pour lui-même et il ne les voit non plus habiter ces interlocuteurs.

Dans ses mémoires, Alexis Thambwe Mwamba parle des « certitudes » constituant son mot de passe. C'est cette raison qui motive et qui justifie ses multiples démissions ; i) de la Présidence des Services de Douanes au profit du parti Union des Démocrates Indépendants (UDI) en vue de grossir les rangs de l'opposition politique à Mobutu ; ii) du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) pour le MLC après avoir découvert l'agenda caché du mouvement ; iii) du Mouvement de Libération du Congo (MLC) pour reproduction du modèle Mobutu de gestion des hommes ; iv) du Ministère du Plan pour le chômage par honnêteté en remettant au MLC son poste ministériel pour le compte duquel il l'occupait ; iv) de la présidence du Sénat pour la liberté d'opinion.

Avec un courage et à la grande surprise générale inouï il dédouane Moïse Katumbi des foudres de l'UDPS.

Les « rêves », il en a eu qu'un : le mérite d'être grand au même niveau de compétences et gagner sa vie en conséquence. De l'extrême pauvreté de son enfance, il s'est conséquemment construit une « possible autre réalité » sans « délires ». Une autre raison. La logique des choses le conduit à « changer ce qu'il était ». Sa vie se ponctue ainsi d'un cursus que personne ne remet en question, tant la transparence est de mise. En effet, il se veut être une « identité » vivante » et non une « une pièce de musée dans sa vitrine » loin d'une « synthèse très étonnante de contradictions ».

Son « arrogance » n'est rien d'autre que sa « foi », non « fugace », mais cette « seule foi digne de confiance de vivre [son identité] dans le monde ». La polémique se présente ainsi comme le corollaire de l'arrogance. Perçue de cette manière, la polémique se présente comme une fonction constitutive de l'acte de parole. Dès qu'un locuteur s'énonce, son propos s'inscrit d'emblée dans une formation discursive. Ainsi, parler c'est assumer la responsabilité d'une voix potentiellement contrariante dans le jeu des interactions antérieures ou à venir.

S'assumer par une prise de parole pleinement chargée de responsabilité plante naturellement Thambwe Mwamba au centre de profondes et riches actualités brûlantes dénommées abusivement « controverses » menaçant ou fragilisant les fondements constitutionnels et/ou institutionnels. Tel est son malheur. Il faut le dire, il ne peut ni se taire ni se disculper. Il engage son identité non pas pour défier ni embarrasser, mais en vue de sauver ce qui peut l'être. Une fois son point de vue et son opinion sont partagés, il se tait.

A l'instar de Bakhtine qui dit, « je me définis par rapport à l'autre » (Voir BAKHTINE, M. : Le marxisme et la philosophie du langage, Minuit 1977, Paris), polémiquer n'est pas le fort de Thambwe Mwamba, cela parce qu'il estime qu'une fois que son discours occupe l'espace public cela suffit. Ses détracteurs ne le comprennent ainsi en ce sens que même son silence est frappé du sceau de la polémique. Mais l'on oublie que du point de vue de l'interaction verbale, le monologue constitue le degré zéro de tout discours en tant que contre-discours.

Conclusion

Tout discours d'Alexis Thambwe Mwamba se veut un rapport avec les membres du champ politique partagé avec eux. La preuve, à la survenue d'une « controverse », les manifestations de la polémique se visualisent avec acuité en se cristallisant sur sa personne du fait qu'il s'assume le plus souvent avec plus d'audace et de courage que les autres acteurs. Le discours de ses adversaires ou supposés comme tels recourent à des techniques argumentatives par des citations tronquées et des phénomènes d'énonciation localisés (apostrophes, formules phatiques). C'est par ce mécanisme d'interaction pragmatique, que Thambwe Mwamba se montre présent dans ses rapports avec d'autres discours.

Mais, les médias fonctionnent avec ceux qui ne l'ont jamais ni côtoyé ni fréquenté. Le plus naturellement et normalement du monde, la polémique ne peut fonctionner de manière moins discrète, mais plutôt charriée par des procédés d'implication et d'« on-dit », d'« il paraît », « tout le monde dit que », « tout le monde sait que », etc.

En fait, l'homme fait l'objet d'anciens et de nouveaux stéréotypes formant un assortiment de pratiques d'exclusion d'un champ politique où il appartient à même titre que les autres, tout de même. Quelle peut donc être la profonde motivation de cette persistante tentative d'exclusion pour que ces stéréotypes soient utilisés à chaque fois pour être jugés politiquement inopportuns, notamment pour gagner des sympathies, grappiller une intention communicationnelle fâchant l'éthique et la déontologie.

Vincent Lukunku Mulaba, Professeur à l'Université des Sciences de l'Information et de la Communication (UNISIC)

Références bibliographiques

1. Adam J-M. (2005), *Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Armand Colin, Paris.
2. Bakhtine M. (1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, Minuit, Paris.
3. Bourdieu Pierre (voir « Champ politique », Actes de la Recherche en Sciences sociales, 1981)
4. Crettenand Mathieu (2018), *Le rôle de la presse dans la construction de la paix. Le cas sur le conflit basque*, L'Harmattan, Paris
5. Habermas Jürgen (2009), *L'espace public*, Payot, Paris.
6. Ghiglione, R. (1989, p.9 24. *Je vous ai compris ou l'analyse du discours politique*, Armand Colin 1989, Paris.).
7. *Le Soft International* n°1511, mardi 15 décembre 2020, l'article intitulé « Thambwe Mwamba à l'origine de toutes les crises politiques récentes : L'homme qui n'ouvrait jamais la bouche sans faire une bourde ».
8. Lukunku Vincent, *Cours d'analyse du langage*, Kinshasa, IFASIC, 202.
9. Roulet, E. (1999), *La description de l'organisation du discours*, Paris, Slaka.
10. Roulet E, J-M, « De la conversation comme négociation », in *Le Français Aujourd'hui*, N° 71, 6-13.
11. Thambwe Mwamba Alexis (2021), *Du village à la ville, Mémoires*, MEO.

